



Non respect du delai de réponse.

Par **labadie**, le **02/07/2009 à 22:03**

Bonjour,
J'ai posé une question sur les congés sans solde et personne ne m'a toujours répondu alors que ça fait plus de 24h que je l'ai déposé. Merci!!!!

Par **Marion2**, le **02/07/2009 à 22:20**

Bonsoir,
Les personnes qui répondent sur ce forum sont des bénévoles. Ces personnes ont également un emploi à l'extérieur et ne sont pas à votre disposition et je vous informe qu'il n'y a aucun délai de réponse à respecter !
Puisque vous semblez vous impatienter, consultez un site payant.
Bonne soirée.

Par **Solaris**, le **02/07/2009 à 23:09**

Bonjour,
Je soutiens totalement Laure dans ces propos. Votre comportement n'est pas convenable.
Je précise que votre message n'a pas plus de 24H mais est de ce matin 07H46...
De plus, le manque de réponse peut venir également aux incohérences: vous parlez de congé sans solde puis d'indemnités chômage...

Par **Patricia**, le **02/07/2009 à 23:19**

Bonsoir,
J'ai lu votre autre message où vous précisez que vous êtes agent

hospitalière.
Ces droits sont particuliers à la profession (horaires de nuit, w end, jours fériés).
Pour réponses fiables, il serait préférable de vous adresser à votre DGRH.
Service du personnel.

Par **MarrePatron**, le **26/04/2012** à **17:03**

bonjour,
moi ca fait 3 semaines que j'ai posé mes vacances pour lundi prochain et aucune reponse.
sinon, des refus sans explication écrite, exemple, je pose le mardi pour dans 2 semaines, la reponse est le vendredi : je ne peux pas te les accepter, je suis en vacance ce soir 1 semaine, je ne travail pas pendant mes vacances pour organiser tes vacances
je trouve que c de l'abus de pouvoir

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **17:21**

Bonjour
L'employeur ne vous a pas répondu.
Vous aviez fait votre demande de congés par lettre recommandée avec avis de réception ou donnée en main propre à votre employeur contre reçu?